

## SANTÉ

### ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 30 décembre 2011 portant fin de fonctions  
dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : ETSN1130967A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;  
Vu l'arrêté du 14 avril 2010 portant nomination de M. André AOUN dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;  
Vu la demande de démission formulée par M. André AOUN en date du 2 novembre 2011,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 15 novembre 2011, aux fonctions de M. André AOUN dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

**Article 2**

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 30 décembre 2011.

*Le ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé,*  
XAVIER BERTRAND